

21<sup>ème</sup> session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(19-30 janvier 2015)

Arménie

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le jeudi 22 janvier

Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite tout d'abord remercier la délégation arménienne conduite par M. le Ministre Ashot Hovakimian pour la présentation de son rapport national.

La France entretient de longue date une relation d'amitié avec l'Arménie et salue les progrès réalisés par les autorités arméniennes en matière de droits de l'Homme depuis son 1<sup>er</sup> passage à l'EPU, en 2010.

Elle salue l'adoption d'un programme de réformes judiciaires pour la période 2012-2016 qui prévoit des modifications importantes du code pénal et de nouvelles méthodes de sélection, d'évaluation et de formation des magistrats. La France souhaiterait savoir à quel stade de mise en œuvre se situe ce programme.

La France souhaiterait adresser 5 recommandations à l'Arménie :

1. **Renforcer l'indépendance de la justice**, notamment par la mise en place d'un système approprié de formation, de nomination, de promotion et de sanctions des juges ;
2. **Lutter contre la torture et autres traitements inhumains ou dégradants** et veiller à ce qu'aucun de ces actes ne demeure impuni ;
3. **Promouvoir les droits des femmes et lutter efficacement contre toutes les violences faites aux femmes** et contre la sélection prénatale ;
4. **Lutter contre toutes les formes de discrimination**, y compris celles liées à l'orientation et à l'identité sexuelle ;
5. Mettre en œuvre les recommandations de l'OSCE concernant la **réforme de la législation électorale**.

Je vous remercie./.